

Schéma de principe

Filière d'assainissement préconisée

Echelle: 1/650



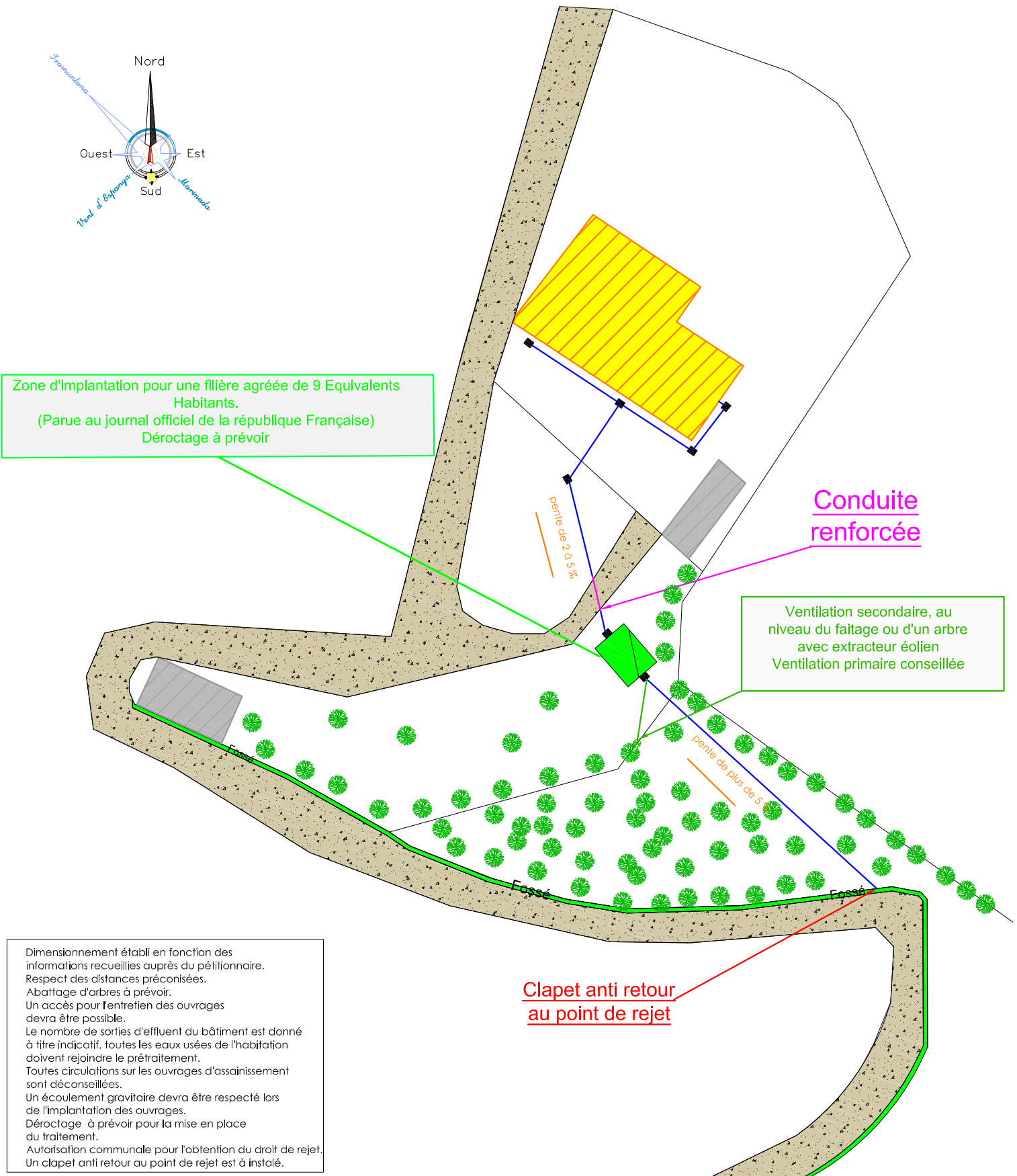
Bureau d'études OPALE

ZA La Plaine

11 300 COURNANEL

Tél: 04 68 69 20 01

Fax: 04 68 20 97 73



Zone d'implantation pour une filière agréée de 9 Equivalents Habitants.
(Parue au journal officiel de la république Française)
Déroctage à prévoir

Conduite renforcée

Ventilation secondaire, au niveau du faîtage ou d'un arbre avec extracteur éolien
Ventilation primaire conseillée

Dimensionnement établi en fonction des informations recueillies auprès du pétitionnaire.
Respect des distances préconisées.
Abattage d'arbres à prévoir.
Un accès pour l'entretien des ouvrages devra être possible.
Le nombre de sorties d'effluent du bâtiment est donné à titre indicatif, toutes les eaux usées de l'habitation doivent rejoindre le prétraitement.
Toutes circulations sur les ouvrages d'assainissement sont déconseillées.
Un écoulement gravitaire devra être respecté lors de l'implantation des ouvrages.
Déroctage à prévoir pour la mise en place du traitement.
Autorisation communale pour l'obtention du droit de rejet.
Un clapet anti retour au point de rejet est à installer.

Clapet anti retour au point de rejet